

| |
|--|
| EDM 70 Réunion du Comité syndical du lundi 2 octobre 2017 |
|--|

Présents :**Membres du comité syndical:**

- Isabelle ARNOULD, Conseillère départementale, Présidente du Comité syndical
- Nadine BATHELOT, Conseillère départementale, déléguée titulaire
- Martine BAVARD, Déléguée de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Rosaire COPPOLA, Délégué suppléant de la C.C de la Haute Comté
- Marie-Claire FAIVRE, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Anne-Laure FLETY, Déléguée de la C.C. du Val de Gray
- Carmen FRIQUET, Conseillère Départementale, déléguée suppléante
- Jean-Marie SIBILLE, délégué de la commune de Port-sur-Saône
- Michel WEYERMANN, Conseiller Départemental, délégué titulaire

Non membres du comité syndical :

- Clarisse MARTINEZ, responsable RH et finances, de l'EDM
- Laurent TISSOT, Payeur Départemental

Excusés :

- Paul DAVAL, Délégué de la C.C du Pays de Lure
- Christian DEVAUX, Délégué de la C.C. Val de Gray
- Dominique DIDIER, Déléguée des communes de Jussey et d'Aboncourt-Gésincourt
- Sophie GROSJEAN, Déléguée de la C.C du Pays de Lure
- Michèle GROSMARE, Déléguée de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Bruno GAUCHON, délégué pour les communes de plancher-Bas et Villersexel
- Christiane OUDOT, Déléguée de la C.C de la Haute Comté
- Bernadette MADIOT, Déléguée de la commune de Marnay
- Jean-Paul MAUNY, Délégué de la C.C des 4 Rivières
- Martine PEQUIGNOT, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Hervé PULICANI, Conseiller Départemental, délégué titulaire
- François RICHARD, Délégué de la C.C. des Combes
- Fanny THIEBAUT, déléguée de la C.C. du Pays Riolais
- Michel TOURNIER, Délégué de la C.C. du Pays Riolais

Non membres du comité syndical :

- Emilie AEBY, directrice du Pôle de Luxeuil les Bains
- Fabrice CREUX, directeur de Culture 70
- Yves BERIDOT, Directeur du Pôle pays riolais et Val de Saône
- Pierre-Alain FALLOT, directeur du Pôle de Gray
- Claude GALLORINI, Directeur du Pôle de Luxeuil les Bains
- Daniel ROLLET, directeur du Pôle de Lure
-

Mme Isabelle ARNOULD, Présidente du Comité syndical ouvre la séance à 16 heures 30.

DELIBERATIONS

• Tarifs pour l'année scolaire 2017-2018 :

Mme ARNOULD, propose, suite à des demandes d'inscription en juin dernier de mettre en place un tarif spécifique pour les élèves sous tutelle / en famille d'accueil / en foyer du fait de l'impossibilité d'obtenir les avis d'imposition des familles de ces élèves :

- Le tarif collectivité adhérente ou collectivité non adhérente QF 0 à 299 € sera appliqué
- La fiche d'imposition de la famille de l'élève inscrit ne sera pas nécessaire
- Le lieu de résidence pris en compte sera celui de l'élève sous tutelle / de la famille d'accueil / du foyer

✓ Vote à l'unanimité

• Mise à disposition de pianos sous couvert d'une convention de partenariat :

- 1 piano droit mis à disposition à la CCPR
- 1 piano ¼ de queue mis à disposition à la commune de Port-sur-Saône

Mme la Présidente indique que les cours d'instruments dispensés à Vesoul dans les locaux administratifs à titre exceptionnel ont été supprimés car la ville de Vesoul n'est pas une antenne d'enseignement au sein de l'EDM. La classe de chant a été déplacée à Port-sur-Saône et à Rioz afin de la développer et de l'ouvrir à des élèves résidants sur des territoires adhérents.

Il existait 2 pianos à Vesoul qui étaient utilisés pour des élèves du secteur Val de Saône et Pays Riolois. Le piano droit a été proposé à la CCPR pour des cours de FM et le piano quart de queue a été proposé à la commune de Port-sur-Saône pour dispenser notamment les cours de chant et développer d'autres disciplines.

Mme ARNOULD précise que les pianos seront mis à disposition sous couvert d'une convention de partenariat et demande l'autorisation aux membres du Comité syndical de signer ces conventions.

Mme la Présidente propose aux membres de leur transmettre les conventions dès que celles-ci seront rédigées. Celles-ci seront donc transmises à l'ensemble des membres avec le compte rendu.

✓ Vote à l'unanimité

• Vente d'une clarinette à une famille

Mme la présidente indique que ce point est supprimé de l'ordre du jour suite au désistement de la famille.

• Subvention de la DRAC d'un montant de 22 000 €

- Autorisation de solliciter l'intervention de la DRAC
- Engagement à réaliser et à financer le projet et approbation du plan de financement prévisionnel (document ci-joint),
- Engagement à prendre une décision modificative sur le BP 2017

Mme ARNOULD effectue une description des 7 projets qui pourraient être financés grâce à cette enveloppe de 22 000 € :

- Projets sur le territoire de GRAY portés par M. Pierre-Alain FALLOT :
 - Cuivres **2000 €** (Master Class) le 7 octobre 2017 : *La grande rentrée des cuivres*
 - Musique et danse folk **2290 €** (Interventions de Dominique PETETIN) : *Rencontres, la musique entre en danse*
 - GEM **4323 €** (interventions enseignants EDM 70) : *actions musicales avec le groupement d'entraide mutuelle (GEM) et la maison relais de Gray*
 - Musique et petite enfance **1635 €** : *Actions musicales avec le réseau des assistantes maternelles*

Total **10 248 €**

- Projets sur le territoire des Vosges du Sud portés par Mme Emilie AEBY :
 - Rencontres flûtes à bec : **1704 €** dont 450 € de transport en car : *projet avec les élèves de flûte à bec de l'école de musique municipale de Vesoul*

- Projet de sortie du département « Musique ancienne » à Vanves : **2534 €** (transport en car, entrées salon et concerts)
- Projet de conte musical : **7514 €** dont 1500 € pour un metteur en scène, 2850 € d'heures pour certains enseignants : *travail scénique*
3164 € restants sur ce projet pour : La régie / vidéo / location batterie / bus et les droits Sacem.

Total **11752 €**

Soit un total général de **22 000 €**.

Mme la Présidente précise que si la subvention n'est pas accordée certains projets ne pourront pas se réaliser faute de financement.

✓ Vote à l'unanimité

Ressources humaines

Mme ARNOULD indique que cette délibération détaillée a été prise à la demande de la paierie départementale et travaillée avec le CDG 70 afin de se conformer à la réglementation spécifique du paiement des heures supplémentaires d'enseignement et de disposer d'une pièce justificative en cas de contrôle de la cour des comptes.

Mme la Présidente précise que par ailleurs, lors de la précédente année scolaire beaucoup d'heures supplémentaires d'enseignement avaient été rémunérées en raison de l'absence de Dumiste et afin de répondre aux demandes des collectivités.

A présent, le recrutement à temps complet d'une musicienne intervenante à compter du 1^{er} septembre étant effectif, le paiement d'heures supplémentaires s'effectuera au cas par cas. Soit pour un enseignant ne pouvant accueillir tous les élèves dans sa classe, dont la discipline n'est pas dispensée par ailleurs, soit pour les projets spécifiques financés par la DRAC et effectués en complément par un enseignant déjà à temps complet par ailleurs. Le budget de l'EDM 70 ne permettra pas pour 2018 de payer des heures supplémentaires aux enseignants en complément de ce poste à temps complet de Dumiste.

- **Délibération fixant la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités des agents de l'EDM 70 (document ci-joint)**

✓ Vote à l'unanimité

Mme ARNOULD indique que les 2 postes d'enseignants en trombone-tuba sont créés suite au départ de l'enseignant sur cette discipline qui était à 9 heures hebdomadaires. Le poste a été scindé en deux car l'EDM a trouvé 2 enseignants pour 2 secteurs géographiques (secteur des Vosges du Sud et secteur du Val de Saône-Pays Riolais)

- **Création d'un poste permanent à compter du 2 octobre 2017 à hauteur de 3h hebdomadaires**
Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe / Discipline : trombone-tuba

✓ Vote à l'unanimité

- **Création d'un poste permanent à compter du 2 octobre 2017 à hauteur de 6h hebdomadaires**
Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe / Discipline : trombone-tuba

✓ Vote à l'unanimité

Suite à la demande de diminution de son temps de travail de l'enseignant de violoncelle qui augmente son temps de travail dans une autre collectivité, il est proposé la modification de ce poste.

Il sera proposé par ailleurs, une augmentation du temps de travail de l'autre enseignante de violoncelle contractuelle.

- **Modification d'un poste à compter du 2 octobre 2017 :**
Diminution supérieure à 10 % du poste : passage de 12h à 8h hebdomadaires
Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe / Discipline : violoncelle

✓ Vote à l'unanimité

Mme la Présidente indique que la création de ce poste est demandée suite à une proposition d'avancement de grade, ce n'est donc pas un poste supplémentaire au tableau des effectifs.

- **Création d'un poste permanent à compter du 1er décembre 2017 à hauteur de 20h hebdomadaires suite à proposition d'avancement de grade**
Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe / Discipline : saxophone
- ✓ Vote à l'unanimité

INFORMATIONS :

✓ Requête au tribunal administratif
Mme la Présidente informe les membres du Comité syndical que 2 requêtes supplémentaires de 2 agents de l'EDM ont été déposées au tribunal administratif de Besançon suite à la demande de l'EDM au syndicat FO de répartir les heures de décharge d'activités syndicales de ces 2 agents sur d'autres agents comme le permet la loi. Suite au refus du syndicat FO, celui-ci a saisi le tribunal administratif qui tranchera.

✓ Feuille de route année scolaire 2017-2018
Mme ARNOULD indique aux membres que le Président Yves KRATTINGER a rencontré les enseignants de l'EDM le 5 septembre dernier afin d'établir la feuille de route pour l'EDM 70 de l'ensemble des collectivités adhérentes.
Les membres du Comité demandent s'il est possible de disposer du compte rendu de cette réunion.
La Présidente répond qu'il sera envoyé avec le présent compte rendu.

La Présidente remercie les membres du Comité syndical présents, la séance est levée à 17H30